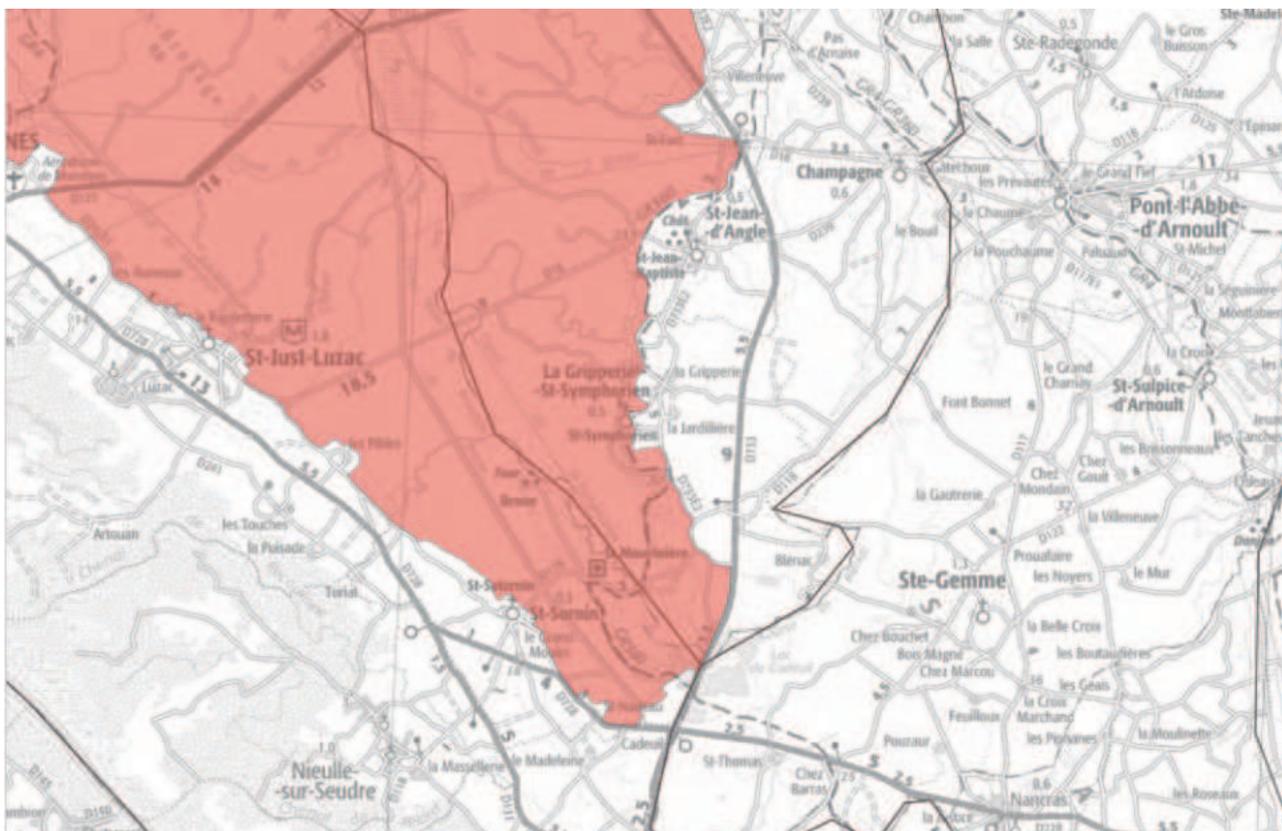


Paysages et patrimoine

Site classé

Ancien golfe de Saintonge Marais de Brouage



Décret du 13 septembre 2011 portant classement parmi les sites du département de la Charente-Maritime... <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024558173&dateTexte=&ca...>



JORF n°0213 du 14 septembre 2011 page 15369
texte n° 5

Décret du 13 septembre 2011 portant classement parmi les sites du département de la Charente-Maritime de l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage), sur le territoire des communes de Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, Hiers-Brouage, Marennes, Moëze, Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin

NOR: DEVL1026339D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2011/9/13/DEVL1026339D/jo/texte>

Par décret en date du 13 septembre 2011, est classé parmi les sites du département de la Charente-Maritime l'ensemble formé par l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage), sur le territoire des communes de Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, Hiers-Brouage, Marennes, Moëze, Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin (1).

(1) Le texte intégral de ce décret ainsi que les cartes et plans annexés peuvent être consultés à la préfecture de la Charente-Maritime, 38, rue Réaumur, 17000 La Rochelle. Le décret ainsi que les cartes et plans annexés peuvent également être consultés dans les mairies de Beaugeay, 1, rue Ridollière 17620 Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, place Henri-Barbusse, 17560 Bourcefranc-le-Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, La Gripperie, 17620 La Gripperie-Saint-Symphorien, Hiers-Brouage, 8, place de Verdun, 17320 Hiers-Brouage, Marennes, hôtel de ville, 6, rue du Maréchal-Foch, 17320 Marennes, Moëze, 42, avenue du Général-de-Gaulle, 17780 Moëze, Saint-Agnant, 76, avenue Charles-de-Gaulle, 17620 Saint-Agnant, Saint-Froult, 12, rue de l'Europe, 17780 Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, rue Maurice-Ponte, 17620 Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac, 9, place André-Dullin, 17320 Saint-Just-Luzac, et de Saint-Sornin, 1, place Saint-Saturnin, 17600 Saint-Sornin.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Décret du 13 septembre 2011 portant classement parmi les sites du département de la Charente-Maritime de l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage), sur le territoire des communes de Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, Hiers-Brouage, Marennes, Moëze, Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin

NOR : *DEVL1026339D*

Par décret en date du 13 septembre 2011, est classé parmi les sites du département de la Charente-Maritime l'ensemble formé par l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage), sur le territoire des communes de Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, Hiers-Brouage, Marennes, Moëze, Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin (1).

(1) Le texte intégral de ce décret ainsi que les cartes et plans annexés peuvent être consultés à la préfecture de la Charente-Maritime, 38, rue Réaumur, 17000 La Rochelle.

Le décret ainsi que les cartes et plans annexés peuvent également être consultés dans les mairies de Beaugeay, 1, rue Ridollière 17620 Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, place Henri-Barbusse, 17560 Bourcefranc-le-Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, La Gripperie, 17620 La Gripperie-Saint-Symphorien, Hiers-Brouage, 8, place de Verdun, 17320 Hiers-Brouage, Marennes, hôtel de ville, 6, rue du Maréchal-Foch, 17320 Marennes, Moëze, 42, avenue du Général-de-Gaulle, 17780 Moëze, Saint-Agnant, 76, avenue Charles-de-Gaulle, 17620 Saint-Agnant, Saint-Froult, 12, rue de l'Europe, 17780 Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, rue Maurice-Ponte, 17620 Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac, 9, place André-Dullin, 17320 Saint-Just-Luzac, et de Saint-Sornin, 1, place Saint-Saturnin, 17600 Saint-Sornin.

classement
au titre des articles L.341-1 et suivants
du Code de l'Environnement de

L'ANCIEN GOLFE DE SAINTONGE (Marais de Brouage)

Département de
la Charente-Maritime

PERIMETRE DU SITE
à l'échelle du
25 000 ème

18 février 2011

Vu pour être annexé
à l'arrêté en date du 13 septembre 2011
NOR: DEVL1026339D



DREAL Poitou-Charentes - 15 Rue Arthur Ranc - BP60539 - 86020Poitiers - Tél : 05 49 55 63 63



